



COMMUNE DE
BOUTIERS SAINT-TROJAN

DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 06/11/2025 - Complété le 06/12/2025	N° DP 16058 25 00048
<p>Par : Francis CORNARDEAU</p> <p>Demeurant à : 29 Chemin du Quidimieu 16100 Boutiers-Saint-Trojan</p> <p>Pour : Pose d'un portail de 4 m de large et 1m57 de haut en aluminium gris encadré de 2 piliers ton pierre de 1m80 et d'un grillage métallique gris de 1m 50 doublé d'une haie vive multi-espèces.</p> <p>Sur un terrain sis à : 29 Chemin du Quidimieu 16100 Boutiers-Saint-Trojan Cadastré : AK149, AK150</p>	<p style="font-size: 1.2em; font-family: cursive;">Arrêté n° 2026 058 0007</p> <p>Destination : Habitation</p>

Le Maire :

- Vu la déclaration préalable susvisée,
- Vu les pièces complémentaires déposées le 06/12/2025,
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-21 à L426-1, et R420-1 et suivants,
- Vu le code du patrimoine et notamment son livre VI titre II relatif aux monuments historiques,
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 25 avril 2024, modifié le 10 décembre 2025, et notamment le règlement de la zone U,
- Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 10 décembre 2025,

*******ARRETE*******

LES PRESENTS TRAVAUX SONT ACCEPTEES POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE SUSVISEE, SOUS LES RESERVES SUIVANTES :

La clôture sera composée d'un grillage d'une hauteur maximale de 1,80 m, obligatoirement doublé de haies vives d'essences locales variées (pas de haies monospécifiques).

BOUTIERS-SAINT-TROJAN, le 02 FEV. 2026

Le Maire,

Jean-François BRUCHON

